

© I T E O

# Nouvelles modalités contribution en nature 2021

Mars 2021

CITEO

Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

la presse  
spécialisée  
*frps*



# Un enchaînement de textes réglementaires

## Adoption de la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire le 10 février 2020,

- Fin de la contribution en nature au 1er janvier 2023
- Possibilité maintenue d'ici là sous la forme d'encarts publicitaires dont la gestion est assurée par les éco-organismes agréés REP papiers graphiques

## Décret n° 2020-1725 du 29 décembre 2020 (REP sectoriel)

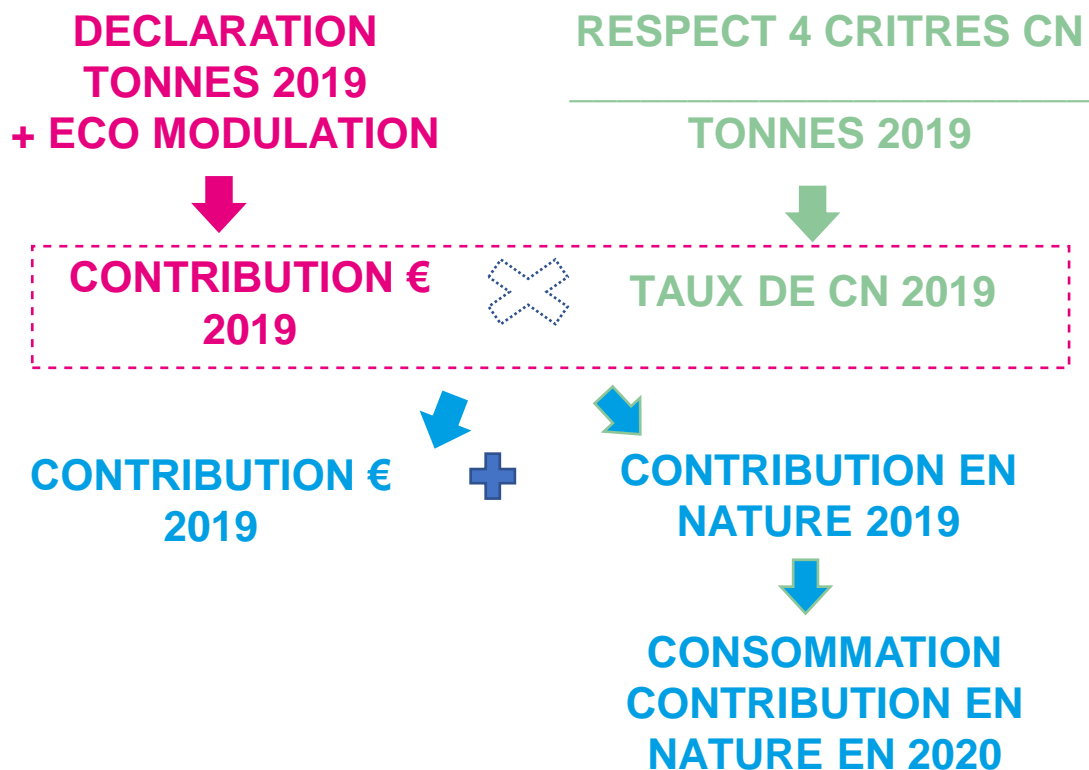
- Acquiescement de la contribution en nature seulement possible en 2021 et 2022 : passage au 1er janvier 2023 du paiement 100% financier.
- Modification des modalités de calculs de la contribution en nature
- Apparition de nouveaux critères par type de presse.

## Arrêté xxxx 2021

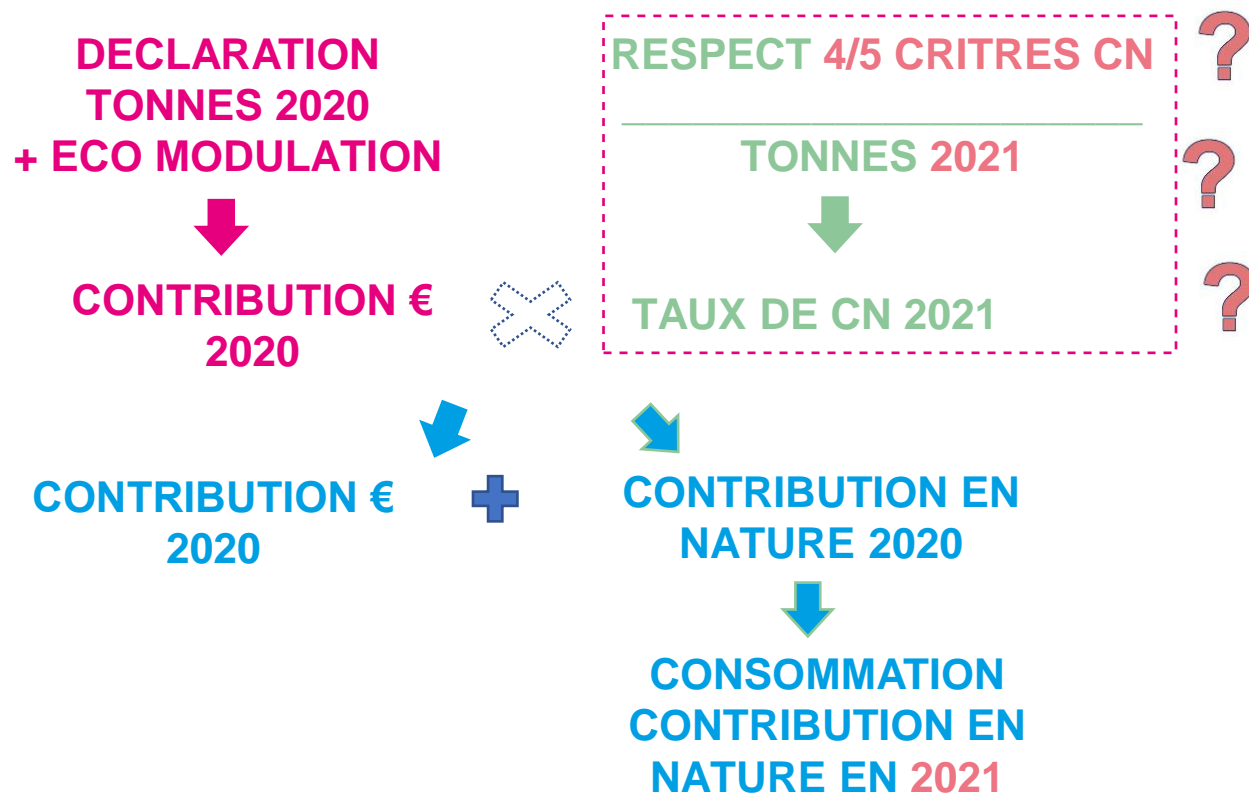
- Précisions sur les modalités d'application de certains critères (par exemple les HM)
- Précisions sur les types de régularisations

# Les nouvelles modalités de déclaration des tonnages 2019 vs 2020

## CONTRIBUTION 2019



## CONTRIBUTION 2020



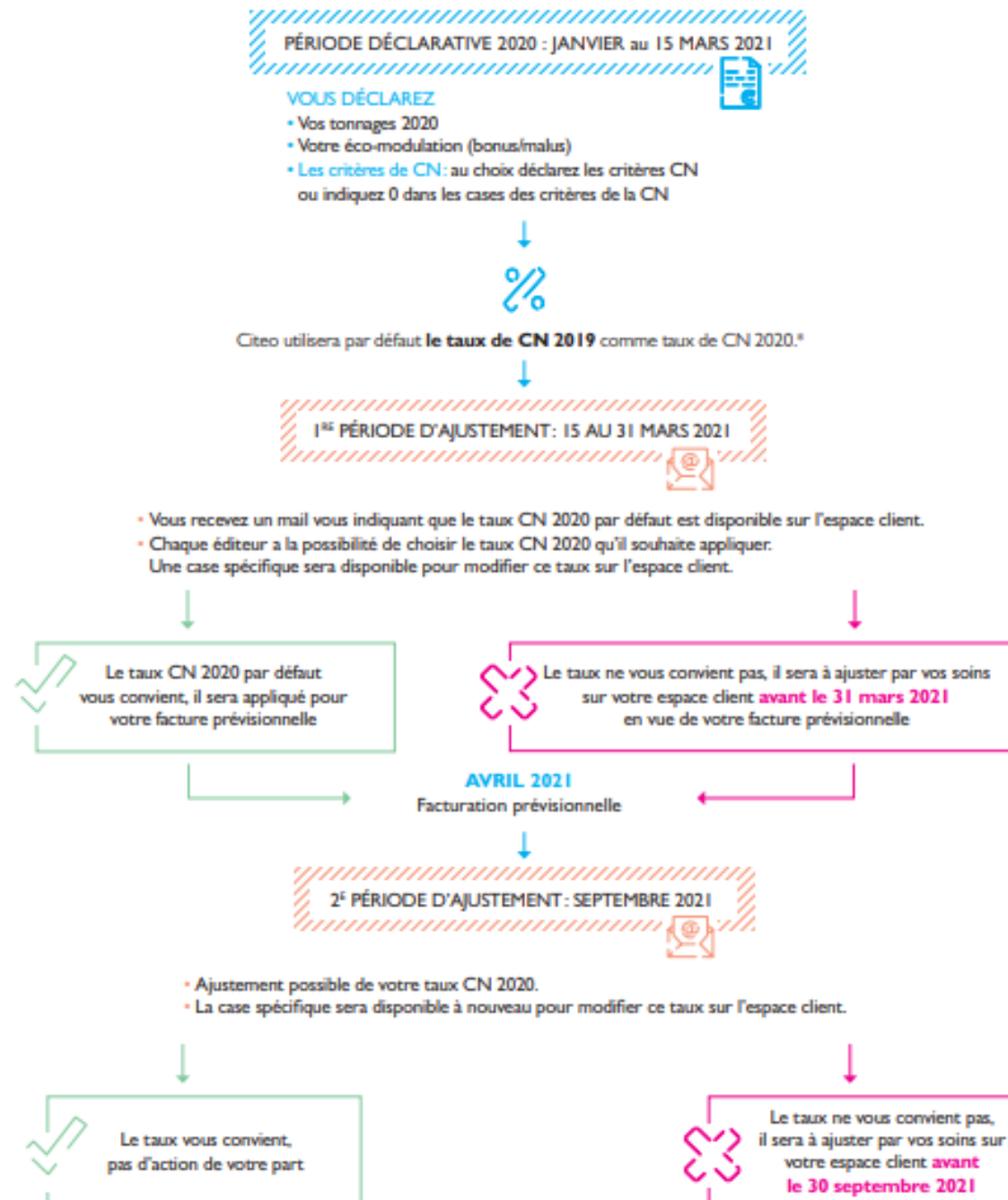
### LES CONSEQUENCES

- Les critères de CN 2020 n'entrent pas dans la formule de calcul.
- Les tonnes 2021 ne seront connues qu'en 2022
- A réaliser : 2 déclarations une estimée, une réelle et des règles seront faites
- Votre contribution 2020 réelle ne sera connue qu'en 2022

# Le calendrier 2021 prévisionnel

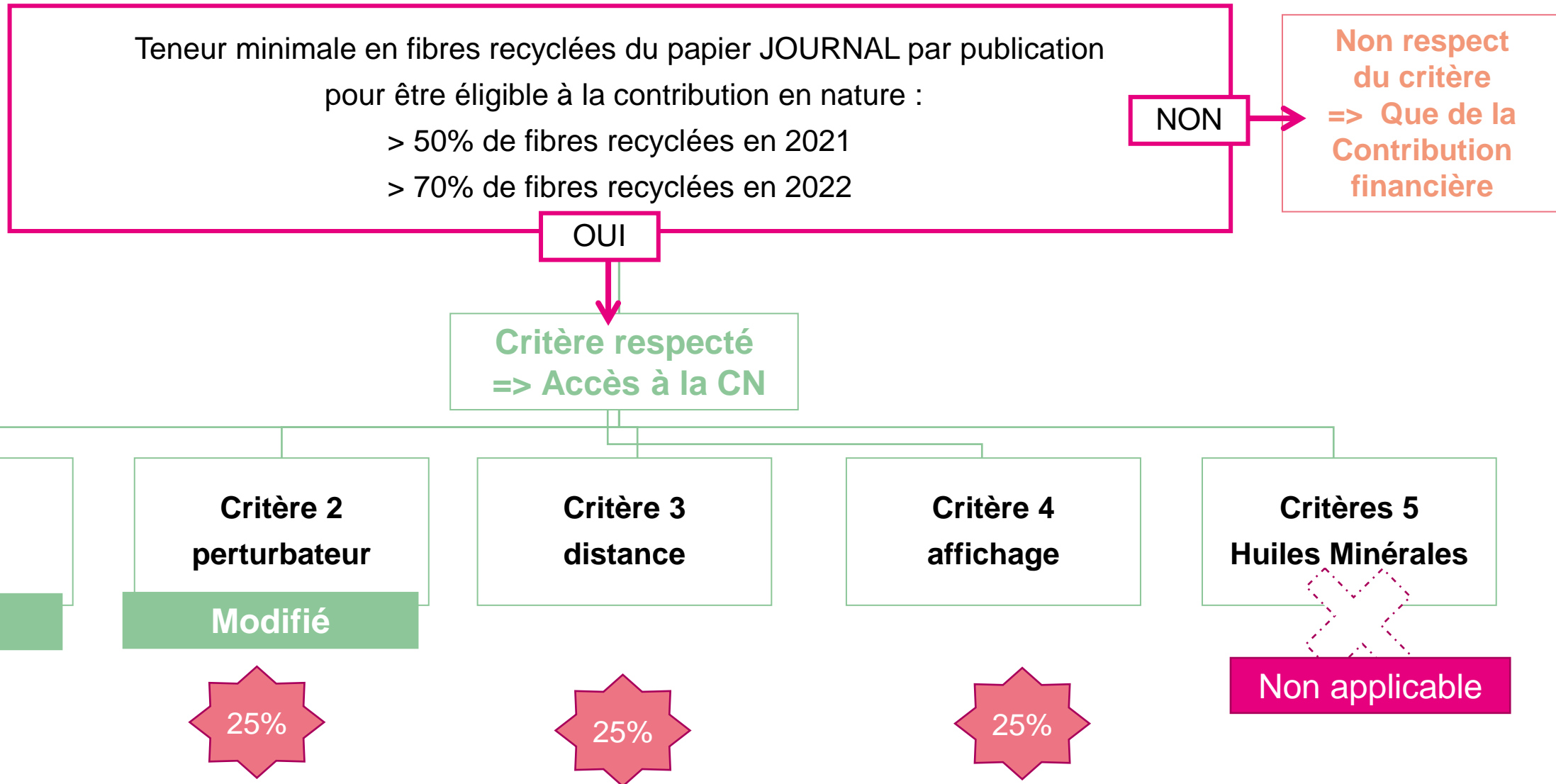
## QUESTIONS RÉPONSES

- ➔ **PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN DÉLAI POUR REMETTRE MA DÉCLARATION 2020?**  
Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au **15/03/2021 inclus**. Passé ce délai, la pénalité s'appliquera comme suit: 5% à partir du 16 mars 2021 et 10% à partir du 16 avril 2021.
- ➔ **QUAND PUIS-JE CONSOMMER MA CN 2020?**  
Vous pouvez consommer votre CN 2020 à partir de la facturation.
- ➔ **QUAND POURRAIS-JE AVOIR ACCÈS À UN OUTIL DE SIMULATION POUR LA CN 2020?**  
Citeo travaille à la mise à disposition d'un simulateur 2020 avec les nouveaux critères de la CN 2021, la date de mise à disposition dépendra de la date de publication de l'arrêté par les pouvoirs publics.
- ➔ **À QUELLE DATE LE TAUX DE CONTRIBUTION EN NATURE 2020 SERA-T-IL DÉFINITIF?**  
Ce taux sera définitif à l'issue de l'année 2021. Il dépendra du respect des critères de contribution en nature des publications de presse 2021. Il sera procédé ultérieurement à la régularisation de la contribution 2020 en application de ce taux définitif.
- ➔ **DEVRAIS-JE À NOUVEAU DÉCLARER MES TONNAGES 2020?**  
Oui, il faudra déposer une déclaration au réel avec les critères de CN 2021 début 2022.

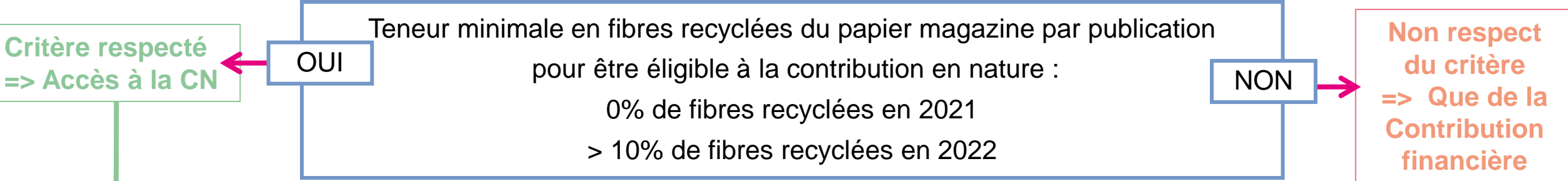


\* Pour les nouveaux clients et ceux qui n'ont pas déclaré de critères de la contribution en nature en 2019, le taux sera à 0 par défaut.

# Nouveaux critères 2021 pour le papier journal

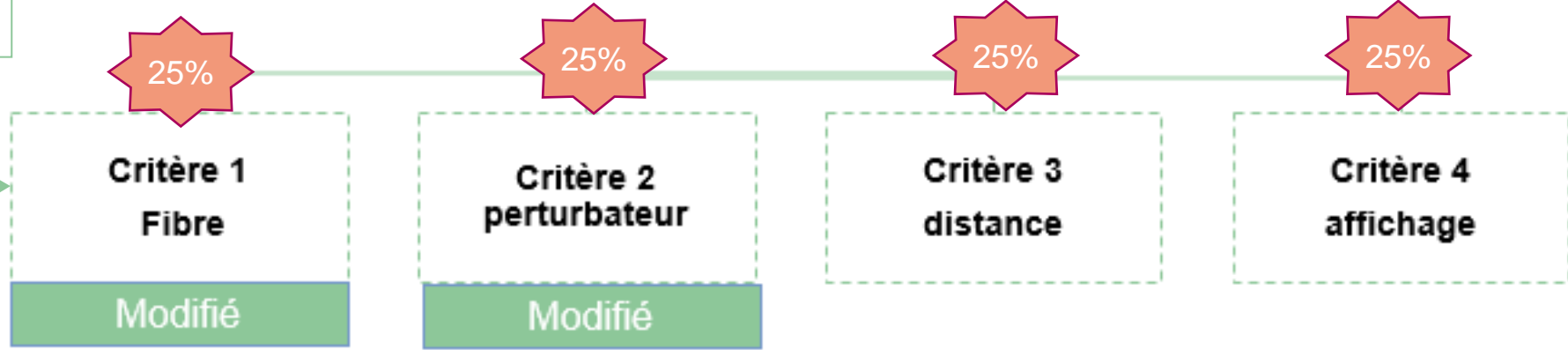


# Nouveaux critères 2021 pour le papier magazine et autres

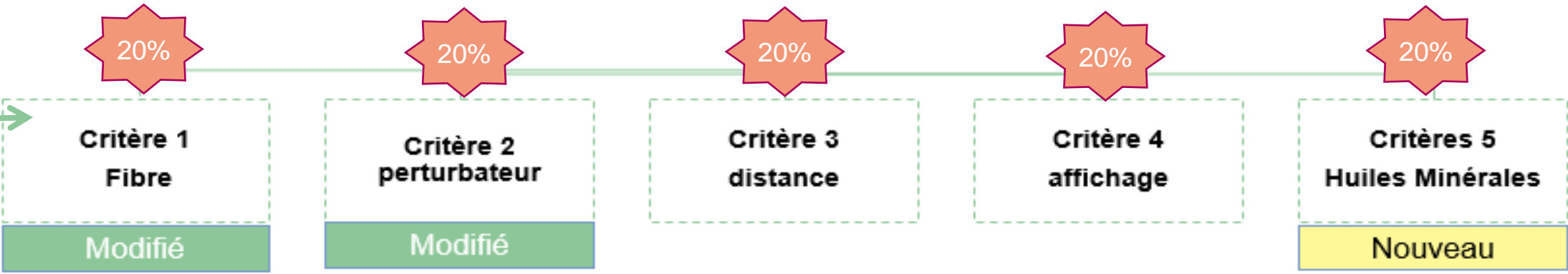


**Impression Heatset ?**

**NON**



**OUI**



# merci



Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio

**Domitille DERENNES**  
Responsable Grands Comptes Edition  
& Papetiers  
Domitille.derennes@citeo.com|  
[www.citeo.com](http://www.citeo.com)



50 boulevard Haussmann  
75009 Paris

01 81 69 06 00  
contact@citeo.com